

Compte rendu CAVL du 11 décembre 2014

Monsieur le Recteur ouvre la séance, fait circuler la liste d'émargement de ce premier CAVL de la mandature et adresse ses félicitations aux lycéens nouvellement élus.

Il remercie l'ensemble des membres de cette instance pour leur présence.

Madame Florysiak explique que les lycéens ont été réunis depuis le mercredi 10 décembre matin en séminaire au CIEP de Sèvres et ont participé à un dîner en présence de Monsieur le Recteur, mercredi soir.

Les élus lycéens présentent leurs remerciements à Monsieur le Recteur qui souligne que ce séminaire a été un temps de rencontre important pour des élèves qui ne se connaissent pas encore et sont appelés à mettre en œuvre des projets en commun pendant les deux années à venir.

Il rappelle que l'engagement au service de la vie lycéenne représente un investissement supplémentaire, à concilier avec leur statut de lycéen

1/ Installation du CAVL - Adoption du règlement intérieur

La nouvelle composition du CAVL (40 membres) est présentée :

*** Membres de l'Education nationale :**

Ont été désignés des personnels impliqués dans la vie lycéenne : quatre référents de vie lycéenne, 4 personnels de direction, le DAAC et un DAASEN.

*** Parents d'élèves :**

La nouvelle répartition des sièges, 2 à la PEEP et 2 à la FCPE, tient compte de la représentativité des fédérations aux élections qui se sont déroulées dernièrement.

Il est précisé que l'UNAPE, contactée, n'a pas répondu à la proposition de désignation d'un membre.

*** Les invités permanents :**

Le DAVL, les PVS, le SMIS, le CAAEE et deux représentants des associations péri-éducatives (l'AROEVEN et la ligue de l'enseignement).

Il est précisé que l'ensemble des élus lycéens -titulaires et suppléants- sont systématiquement conviés à toutes les réunions du CAVL.

Règlement intérieur :

Madame Florysiak rappelle que le CAVL doit, conformément aux textes applicables en la matière, se doter d'un règlement intérieur.

Le projet, élaboré par les services du Rectorat, a été soumis pour avis et amendement aux membres désignés et retravaillé avec les élus lors du séminaire.

Les principales dispositions de ce texte sont mentionnées : secrétariat de l'instance assuré par la DACES, publication des comptes rendus des séances sur le site de l'académie, possibilité pour les membres de présenter des propositions d'ordre du jour jusqu'à deux jours ouvrés avant la réunion.

L'attention des membres est particulièrement attirée sur l'article 12 : il prévoit que toute facilité doit être donnée aux lycéens pour exercer leur mission dans des conditions optimales.

Ainsi est-il précisé que des autorisations d'absence doivent être accordées sur simple présentation de leur convocation aux lycéens titulaires et suppléants, convoqués par le président pour participer à des réunions ou des commissions.

Il est rappelé également que les frais de déplacement sont intégralement à la charge de leur établissement.

Le document final, intégrant les modifications proposées, est distribué à l'ensemble des participants.

Il est adopté par l'assemblée.

Ce règlement intérieur fera l'objet d'un envoi particulier à tous les lycées et EREA de l'académie.

2/ Election du représentant lycéen au CNVL

Clément Hesling, DAVL, présente la procédure de vote pour l'élection du représentant de l'académie au Conseil National de la Vie Lycéenne.

Les 21 élus titulaires sont électeurs; deux candidats ont déposé leur candidature :

- Maeva ATTRAIT
- Eliott NOUAILLE

Les deux candidats sont invités à présenter leur profession de foi pour la mandature : documents annexés au présent compte-rendu.

Les résultats du vote sont proclamés par Monsieur le Recteur :

- Maeva ATTRAIT : 6 voix
- Eliott NOUAILLE: 14 voix
- Vote blanc : 1

Eliott Nouaille représentera l'académie de Versailles au sein de l'instance nationale qui comprend 33 membres, élus pour deux ans.

Monsieur le Recteur le félicite pour son élection.

3/ Désignation des représentants lycéens de l'académie aux diverses instances

Il est ensuite procédé à la désignation des représentants de l'académie aux diverses instances dans lesquelles la présence d'un élu lycéen est requise :

* Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères :
- titulaire : Maeva ATTRAIT - suppléante : Victoria KROON

* Commissions académiques post-bac :
- Hélène HEMON

* Commission de discipline du baccalauréat :
- titulaire : Emile OZMANOV – suppléant : Inès ADDA

5/ Actualités lycéennes

La parole est donnée à Clément Hesling.

Il signale que la formation des élus lycéens organisée en ce début d'année scolaire a rencontré un vrai succès : 61 % des élèves étaient présents et 67 % des établissements étaient représentés.

S'agissant des élections pour les représentants au CAVL, la participation s'est révélée exceptionnelle.

De nombreux élèves se sont présentés : 71 candidatures ont ainsi été comptabilisées.

La progression est très nette depuis deux ans : plus de trois mille élèves inscrits sur les listes électorales.

Le taux de participation constatée est de 51 %.

Le DAVL précise que cette dynamique se retrouve au niveau des établissements dans les 24 bassins, grâce à l'action des référents Vie Lycéenne et des PVS.

Il est toutefois rappelé que la vie lycéenne est l'affaire de tous.

L'accent est mis sur le fait que tous les CVL doivent fonctionner ; il est demandé à l'ensemble des membres de la communauté éducative, d'alerter le DAVL dès lors que sont repérés des problèmes ou des dysfonctionnements.

La vitalité de la vie lycéenne est une garantie du bon fonctionnement du service public d'éducation.

6/ Projets pour la mandature

Les élus lycéens se sont concentrés sur quatre axes de travail :

1. Formation

Hélène Hémon présente le projet de création d'un document académique présentant les différentes instances lycéennes. Un document présentant des outils pour le passage d'un FSE à une MDL est également envisagé.

Léa Pierret décrit ensuite ce que pourrait être le second temps de la formation académique qui a eu lieu à la rentrée des vacances d'automne. Ce temps de formation pourrait avoir lieu en avril 2015 et être consacré à la préparation des semaines de l'engagement pour la rentrée 2015.

2. Communication

Arnaud Kunegel présente un projet de « carte des élus académiques ». Cette carte pourrait permettre aux élus dans les lycées de localiser un représentant académique proche de son établissement afin de rentrer en contact avec lui. Des photos des élus académiques ont été prises durant le séminaire afin de réaliser cette carte.

Sébastien Perret présente ensuite le travail envisagé autour de la page Facebook de la vie lycéenne de l'académie de Versailles.

Les élus souhaitent réaliser de courtes vidéos présentant leur travail, à publier sur cette page Facebook afin de la faire connaître.

Des groupes seront également créés afin que les vice-présidents de CVL puissent être en contact avec leurs élus départementaux au CAVL. Pour cette partie, Clément HESLING, DAVL, entrera en contact avec les référents de vie lycéenne afin de récupérer les noms des vices présidents.

Anisse Magri a demandé la possibilité de travailler avec le service communication du rectorat afin de mettre en place une newsletter vie lycéenne. Il a également demandé la possibilité pour les élus de contribuer, via le DAVL, à la partie vie lycéenne du site académique.

Tomas Monteiro a ensuite demandé à M. le Recteur la possibilité de créer un compte Twitter @CAVL_versailles afin de communiquer sur le travail des élus. M. le Recteur a accédé à cette demande. Dans le cadre de l'utilisation de Twitter, M. Farjon, proviseur du lycée Colbert de la Celle-Saint-Cloud s'est proposé pour accompagner les élèves et servir de modérateur si besoin.

3. Animation

Victoria Kroon présente un projet de concours de talents académiques. Chaque lycée pourrait organiser des sélections afin d'envoyer un représentant au niveau départemental. Une sélection serait encore organisée, et la finale rassemblerait les représentants de chaque département de l'académie. Le but serait de faire contribuer les participants et les spectateurs au profit d'une association, choisie par le vainqueur.

Dans un premier temps, les élus souhaitent utiliser les concours existant déjà dans certains lycées.

4. Consultation

Eliott Nouaille propose que le CAVL permette aux lycéens de l'académie de s'exprimer sur les sujets qui font l'objet de réflexion au niveau national (exemple : l'évaluation ou les rythmes scolaires). Cette consultation pourrait aboutir à des expérimentations en lycée.

M. le Recteur rappelle que ces questions ne peuvent pas être traitées en académie car elles concernent l'ensemble de l'Éducation Nationale. La décision est donc prise de mandater le représentant de l'académie de Versailles au CNVL pour porter la question de l'implication des lycéens dans les débats en cours au ministère de l'Éducation nationale.

7/ Information sur le CSE

Clément Hesling présente ensuite la procédure d'élection des représentants des lycéens au Conseil supérieur de l'Education qui se déroulera le 8 avril 2015 selon les modalités prévues par l'arrêté du 14 octobre 2014.

Trois lycéens doivent être élus pour exercer ce mandat parmi les représentants titulaires des CAVL.

Les services ministériels procéderont directement à l'envoi du matériel de vote aux électeurs, sous couvert de leur chef d'établissement.

Les candidats qui souhaitent se présenter doivent envoyer leur formulaire de candidatures au ministère au plus tard le 19 janvier.

Les formulaires de vote seront à adresser au Ministère pour le 24 mars au plus tard ; trois candidats doivent être sélectionnés.

Les résultats seront proclamés le 8 avril.

A la question d'un élu demandant quel est le rôle du CSE, Monsieur le Recteur explique que cette instance est un mini-parlement dans lequel sont mis en consultation des textes concernant l'Éducation nationale.

Composé de 97 membres, ce conseil a un rôle consultatif.

8/ Question diverses

* Dotation Fonds de Vie Lycéenne :

Monsieur le Recteur confirme le maintien de la dotation attribuée en 2013-2014, à savoir 60 000 euros.

* Situation des lycées en ZEP :

Monsieur le Recteur explique que 32 établissements de l'académie de Versailles sont classés en éducation prioritaire sur un total de 182 au niveau national.

Tout en précisant que la liste n'est pas encore définitivement arrêtée par le ministère, il précise que la carte de l'académie ne devrait pas beaucoup changer.

* Épreuves orales du baccalauréat en langues étrangères :

Des lycéens attirent l'attention de Monsieur le Recteur sur la difficulté que peut représenter le fait de passer les épreuves orales avec leurs professeurs de terminale.

Pour éviter toute difficulté, Monsieur le Recteur préconise de croiser avec les enseignants des établissements environnants et propose de faire intervenir un inspecteur pédagogique en langues vivantes lors d'un prochain CAVL si les élus lycéens le souhaitent.

* Loi de 2015 sur le handicap : la question de l'accessibilité des bâtiments est posée.

Monsieur le Recteur fait observer que de gros efforts en ce domaine ont été déployés par la Région Ile de France.

Il est toutefois précisé qu'en dépit de progrès notables, certaines structures ne pourront jamais, du fait de leur configuration, être totalement accessibles.

* Informatisation : suite aux questions des lycéens, Monsieur le Recteur propose que Pascal Cotentin, délégué académique au numérique, soit convié lors d'un prochain CAVL pour faire un point sur ce dossier et évoquer la situation de l'académie.

La séance est levée à 17 heures.

Le Recteur de l'Académie



Pierre-Yves DUWOYE

PJ :

Liste d'émargement

Règlement intérieur

PF candidats CNVL

PV élection représentant CNVL